



Païement du loyer suite sinistre

Par **beajo**, le **06/10/2011** à **12:16**

Bonjour,

je suis locataire d'un appartement "VILOGIA" et récemment j'ai eu un incendie dans mon appartement.

Cela s'est passé fin Aout. Une partie de mon appartement a brulé, les pompiers sont intervenus et ont donc tout inondé. Les experts sont passés et nous attendons.

Le problème est que l'appartement est inhabitable et depuis 2 mois nous devons payer le loyer pour être certain de pouvoir retrouver le droit d'y réemménager. Est ce normal ?

Par **pat76**, le **06/10/2011** à **16:56**

Bonjour

Avez-vous vu avec votre assureur la possibilité qu'il prenne en charge les loyers?